

# VALDAHON INFOS

Votre journal d'information communale

AVRIL 2021

## Le budget primitif 2021 a été voté

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de toute collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Cet acte essentiel pour une commune permet de traduire concrètement les grandes orientations et les décisions prises. Ce budget primitif donne pouvoir au maire de percevoir les recettes et d'exécuter les dépenses dans la limite des crédits votés. Pour recevoir de nouvelles recettes et engager des dépenses non prévues, le conseil municipal pourra voter des décisions modificatives tout au long de l'année.

Rappelons que le conseil municipal de Valdahon a débattu le 25 février dernier sur les orientations budgétaires de la ville pour 2021. À partir de ces orientations présentées en février et des besoins recensés, l'équipe municipale a proposé au vote le 8 avril dernier le budget primitif 2021. Celui-ci a été voté à la majorité par le Conseil Municipal réuni exceptionnellement à l'Espace Ménétrier.

► ÉDITION SPÉCIALE pour en savoir plus au coeur du journal.



## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Chères Valdahonnaises, chers Valdahonnais,

Depuis le 3 avril dernier, notre gouvernement a pris de nouvelles mesures drastiques pour endiguer la pandémie de coronavirus qui frappe le monde de plein fouet depuis maintenant une année. Nous sommes malheureusement encore contraints de vivre des moments douloureux, confinés, isolés avec cette épouvantable sensation de revivre sans cesse un jour sans fin. Gardons espoir et croyons en la réussite de la vaccination, seule alternative crédible pour espérer retrouver des jours heureux.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2021, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture du Doubs nous ont alertés d'une situation préoccupante et inquiétante pour notre commune. Un taux d'incidence particulièrement élevé, combiné à un nombre très important de nouvelles contaminations rapportées chaque jour. C'est pourquoi le jeudi 8 avril, une journée de dépistage massif a été proposée à la population. Je vous recommande donc la plus grande vigilance quant au respect des gestes barrières et de la distanciation physique, notamment dans la sphère privée à l'origine de nombreuses chaînes de contamination identifiées.

À ce jour, 2177 personnes ont été vaccinées avec les deux doses dans notre centre de vaccination de Valdahon. Une forte cadence et un travail acharné, tel est le quotidien de nos héros de l'ordinaire : les personnels de santé, les personnels administratifs et les bénévoles qui œuvrent sans relâche pour l'intérêt général dans la salle communale du Cercle au presbytère de Valdahon.

Malgré la situation sanitaire très tendue, la vie municipale se poursuit et lors du conseil municipal du 8 avril, qui s'est déroulé à la salle Courbet de l'espace Ménétrier, les conseillers municipaux ont approuvé le budget 2021. Ce nouveau budget se veut transparent, cohérent et efficace. Il est le reflet d'une certaine exigence que nous souhaitons impulser et instaurer pour les années à venir. C'est dans cet esprit qu'est né le « Budget Infos », un bulletin communal d'information budgétaire annuel. Ce guide pratique, à retrouver au centre de votre journal, vous délivrera les principaux indicateurs économiques et budgétaires.

Je tiens d'ailleurs à adresser mes félicitations aux élus et aux agents qui ont fait un travail remarquable et c'est non sans émotion que je veux très sincèrement remercier Odile Bulle, agent de notre commune depuis 10 ans, responsable du service comptabilité, qui va profiter d'une retraite bien méritée. Une compétence, une conscience professionnelle et un caractère à toute épreuve ! Odile, baignée dans l'esprit collectivité depuis son enfance, a réussi à transmettre sa passion à ses collègues qui vont maintenant prendre le relais. Elle nous manquera beaucoup et laissera un grand vide dans notre collectivité. À titre personnel, je la regrette déjà beaucoup. Bienvenue à Béatrice Ricciardetti qui intègre le service comptabilité après de nombreuses années passées au secrétariat général et nous accordons toute notre confiance à Nathalie Delague qui succède à Odile.

C'est avec une grande fierté et un grand honneur que nous avons signé avec l'État, le 9 avril dernier, la convention « Petites Villes de Demain » en présence du Préfet Joël Mathurin, du Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs François Cucherousset et de la Présidente du Département Christine Bouquin. C'est donc désormais officiel, notre commune a rejoint ce nouveau dispositif ambitieux du plan de relance.



Moment important dans la vie d'un(e) futur(e) citoyen(ne), l'inscription à l'école de la République pour l'entrée en maternelle et en CP se déroulera en mairie du 15 au 21 avril, sur rendez-vous, en présence d'élus de la commune. « L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'État qui la doit » écrivait très justement Victor Hugo, notre poète régional, en 1872. Parce que l'éducation est un rempart contre tous les maux de notre société, la ville investit massivement dans ce domaine. Avec la mise en service du nouveau périscolaire Lavoisier, ce n'est pas moins de 1 857 000 € qui ont été investis par notre commune pour 691 000 € de subventions. Avec les rénovations programmées des écoles élémentaires et maternelles Lavoisier à hauteur de 1 200 000 €, mais aussi la mise en sécurité du parking Ménétrier et l'acquisition de nouveaux outils numériques pour 65 000 €, les écoles seront dotées d'infrastructures et d'équipements modernes et aux normes pour le bien-être, la sécurité et la réussite de nos enfants.

J'adresse mes hommages à Madame Yvonne Avril, citoyenne respectée et personnalité appréciée de Valdahon, qui s'est éteinte dernièrement. Avec elle, c'est un pan de notre histoire locale qui disparaît. Je présente mes plus sincères condoléances à ses proches.

Afin de garantir votre sécurité et parce que chaque seconde compte, nous avons pris dernièrement la décision de faire installer un défibrillateur automatisé externe, disponible à tout moment, et accessible à l'extérieur de la Maison des Services. Ce nouveau dispositif en libre accès est le premier du genre sur notre commune. Il complète ainsi les quelques 10 défibrillateurs placés à l'intérieur des bâtiments communaux. L'emplacement de chaque défibrillateur est à retrouver dans les pages de ce journal et sur le site internet de la ville à la rubrique « Vivre à Valdahon ».

Pendant cette période de confinement, les agents de la commune se mobilisent pour garantir la continuité du service public et la mairie reste ouverte sur rendez-vous aux horaires habituels. Le Centre Communal d'Action Sociale peut aider les plus fragiles d'entre nous. N'hésitez pas à contacter les services de la ville pour signaler des situations de grandes difficultés qui concerneraient vos voisins ou vos proches.

Les commerces dit « non essentiels » ont malheureusement dû tirer le rideau, mais certains commerçants ont toutefois pris l'initiative de vendre à distance, tout comme nos restaurateurs qui proposent des plats à emporter. Consommer local est plus que jamais vital !

Prenez soin de vous.

*Avec tout mon dévouement,*  
**SYLVIE LE HIR**  
Maire de Valdahon



## VIE MUNICIPALE

### • Agenda municipal

Jeudi 6 mai à 20h : Conseil municipal.  
(Procès-verbaux du Conseil municipal sur le site de la ville).

## PERMANENCE DES IMPÔTS

La campagne de déclaration d'impôts sur les revenus va débuter. Une permanence sans rendez-vous aura lieu **tous les mercredis de mai de 13h30 à 17h** à la Maison de Services Au Public. Pour vous aider à créer votre espace numérique sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr), contacter l'accueil de la Maison de Services Au Public, 2 agents sont présents au quotidien pour vous aider dans vos démarches administratives en ligne.

Tél. 03 81 26 40 10

## FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE « LA FÉE AUX MIETTES »

La bibliothèque municipale rue du Lavoisier va devoir fermer ses portes à compter du **7 mai au soir**.

Elle va entièrement déménager à la Chapelle Brachotte. Réouverture programmée à la mi-juin. Nous vous tiendrons informés.

## ÉCHOS NOUVEAUX

• « **La Pointure** » nouveau magasin de chaussures hommes et femmes ouvert par Stéphanie Arbelet au Bourgogne 7 rue de la gare. Tél. 09 72 54 52 64.

### • Les Poêlées de Chris

Christian Trehou, traiteur et spécialiste de poêlées festives (type paëlla), propose des plats du jour, livrés pour les particuliers, entreprises et autres sur réservation. Un plat est également préparé les dimanches et jours fériés. Il est aussi présent au marché de bouche du lundi matin et à la foire mensuelle.

Tél. 06 66 55 08 56

Page FB : @lespoeléesdeChris

## LA FIBRE OPTIQUE DISPONIBLE EN 2022 POUR LES VALDAHONNAIS

Les premières études de déploiement de la fibre optique pour les habitants de notre commune vont démarrer en milieu d'année, afin de rendre cette technologie de pointe et d'avenir accessible à tous au 2<sup>e</sup> semestre 2022. Il s'agira de la concrétisation du grand plan d'équipement départemental porté par le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, qui réunit le Département et les Intercommunalités du Doubs, dont notre Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

À ce jour, un réseau fibre optique (dit de « collecte et de transport ») arrive déjà jusqu'à un local technique installé rue des Violettes et mis en service en 2019. Il devait répondre aux besoins prioritaires des entreprises de notre Communauté de Communes. Cet équipement existant assure d'ores-et-déjà la connectivité à très haut débit pour de nombreux sites publics (mairie, ateliers, périscolaire, chapelle Brachotte, collège Edgar Faure...) et entreprises, qu'elles soient situées en zones d'activités (Les Banardes, Maulbronn...) ou non. Pour permettre un accès à la fibre pour toute la population, il reste à étudier et construire des infrastructures composées de plusieurs locaux techniques, à partir desquels des dizaines de kilomètres de câbles et boîtiers techniques irrigueront la commune (réseau de desserte). Une fois les études d'ingénierie et ces travaux réalisés, ce qui requiert environ 12 à 15 mois, le réseau sera mis en service et vous pourrez faire appel à un très large panel d'offres de Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ils vous seront présentés, ainsi que la démarche pour être raccordés à la fibre, lors d'une réunion publique ou lors de permanences en mairie qui seront programmées quelques jours avant la mise en service.

À noter que pour les immeubles collectifs comptant plus de 4 appartements ou locaux, le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit proposera au propriétaire la signature d'une convention d'installation (gratuite) de la fibre optique, permettant la pose nécessaire de boîtiers dans les gaines techniques de l'immeuble. Pour les maisons individuelles, aucune démarche n'est requise au stade du déploiement du réseau, car les boîtiers de rattachement se situeront dans la rue (sur poteau ou sous la chaussée) à proximité d'un groupe de 4 à 6 maisons.

Renseignements : [www.doubs-thd.org](http://www.doubs-thd.org).

Contact par mail à l'adresse [contact@doubs-thd.com](mailto:contact@doubs-thd.com), ou par téléphone au 09 71 16 60 20.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

En raison de la situation sanitaire, Mme le Maire, Sylvie le Hir, s'est rendue à la Préfecture de Besançon pour signer, le 9 avril dernier, la convention « Petites villes de Demain » aux côtés du Préfet Joël Mathurin, de la Présidente du Département Christine Bouquin et du Président de la Communauté de Communes François Cucherousset. Une signature retransmise en visioconférence pour les autres participants. Le Préfet a annoncé que Valdahon est la 2<sup>e</sup> ville à signer cette convention sur les 14 villes du Doubs sélectionnées dans ce dispositif. Notre commune va ainsi pouvoir réussir sa transformation en un territoire d'excellence rurale au service de ses habitants, pour répondre aux besoins actuels et anticiper les attentes à venir.





## GESTION DU COMPLEXE SPORTIF

Didier Casadèi assume les missions de « gardien » du complexe sportif depuis 15 ans et a succédé à l'époque à Gilbert Chanez. Il occupe le logement de fonction au cœur du complexe.

Auparavant militaire durant 25 ans, ce papa de deux enfants et grand-père de trois petits-enfants assure avec rigueur la gestion de l'utilisation de l'ensemble des installations intérieures et extérieures du complexe sportif. Il a la lourde tâche d'entretenir des espaces conséquents à lui seul. Pour preuve, en période de tonte, Didier passe méthodiquement et hebdomadairement la tondeuse sur les deux terrains en herbe (foot et rugby) et brosse le terrain synthétique, représentant à eux trois près de 18000 m<sup>2</sup> ! Et c'est sans compter l'entretien des abords de chaque terrain.

Son rôle ne se cantonne pas à l'entretien et la maintenance courante du gymnase et de son extension ainsi que des vestiaires, il sait aussi et surtout imposer le respect du règlement, avec une autorité toute naturelle mais non sans diplomatie, pour permettre la pérennité des infrastructures sportives communales. Il supervise l'occupation des lieux par une quinzaine d'associations sportives (basket, escalade, judo, karaté...) et par les nombreux élèves du collège et des écoles. Il participe également à la préparation, en partenariat avec les associations et les services techniques, des manifestations organisées dans l'enceinte du complexe.

Mais notre « gardien » assure également d'autres missions, comme la gestion de la salle de musique, l'entretien des aires de jeux ou encore les contraintes hivernales avec le déneigement des voiries et des espaces publics.



### Le complexe sportif regroupe :

- le gymnase « Pierre Nicot », une salle de convivialité et une extension, soit au total 1500 m<sup>2</sup>,
- un terrain de foot en herbe (honneur),
- un terrain mixte multisports (foot/rugby) en gazon synthétique,
- un terrain de pétanque et un boulo-drome couvert gérés par l'association,
- deux courts de tennis,
- un terrain en herbe d'entraînement de rugby,
- une piscine gérée par la Communauté de Communes.

# SAUVEZ DES VIES

En France, près de 50000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque. 7 fois sur 10, ce type d'accident arrive en présence d'un témoin.

Il faut en moyenne 13 minutes aux sapeurs-pompiers pour arriver sur le lieu d'intervention. Malheureusement, si aucun geste de réanimation n'est pratiqué, 4 minutes sans oxygène suffisent au cerveau pour subir des lésions irréversibles. Un appel immédiat aux services d'urgence, des gestes simples de réanimation et une défibrillation précoce permettent d'améliorer significativement les chances de survie sans séquelles.

**Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)** est un appareil capable de surveiller, évaluer et traiter des patients en arrêt cardio-respiratoire. Il capte les signaux de l'activité électrique du cœur grâce à ses électrodes, exécute une analyse de l'activité du cœur grâce à un algorithme, identifie les rythmes propices aux chocs et guide le sauveteur dans l'exécution des gestes.

## L'APPLICATION « STAYING ALIVE » DEVEZ UN BON SAMARITAIN



Gratuite et disponible pour iOS et Android, l'application mobile Staying Alive cartographie les défibrillateurs cardiaques recensés en France et propose des tutoriels sur le comportement et les gestes de premiers secours à adopter en cas d'arrêt cardiaque. Depuis 2016, vous avez la possibilité de vous inscrire en tant que « Bon Samaritain ». Ces citoyens sauveteurs et volontaires gardent la géolocalisation de leur smartphone activée, et peuvent être sollicités pour intervenir sur un arrêt cardiaque à proximité en attendant l'arrivée des secours, que ce soit en allant chercher un défibrillateur ou en commençant à prodiguer un massage cardiaque s'ils sont formés aux gestes qui sauvent.

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque



À Valdahon certains bâtiments communaux sont équipés de ce DAE, et tout dernièrement la municipalité a fait installer un défibrillateur à l'extérieur sur le bâtiment de la Maison de Services Au Public, côté rue du Lavoir. Il est donc utilisable 24/24H.

### Liste des sites communaux équipés d'un défibrillateur :

- Maison de Services Au Public (5 place de Gaulle)
- Espace Ménétrier (16 rue de l'Église)
- Hôtel de Ville (1 rue de l'Hôtel de Ville)
- Gymnase Pierre Nicot (rue de l'Hôtel de Ville)
- vestiaires du foot (complexe sportif)
- école maternelle Monnet (rue de l'Hôtel de ville)
- Maison de l'enfance (17 rue du Stade)
- périscolaire (rue Denise Viennet)
- école élémentaire St-Exupéry (rue de l'Église)
- résidence autonomie Denise Viennet (rue Denise Viennet)
- à l'extérieur du bâtiment de la Maison de Services Au Public, côté rue du Lavoir.

### Collectes de papier

Prochaines collectes de papier pour l'association de parents d'élèves de l'école élémentaire St-Exupéry (APESE) :

**samedis 15 mai et 12 juin 2021**  
de 9h30 à 11h30 sur le parking Ménétrier.



# Zoom associatif

## RETRAITE SPORTIVE PLATEAU DE VALDAHON (RSPDV)



Avec le soutien de la Fédération Française Retraite Sportive (FFRS) et le Comité Départemental du Doubs, Robert Tallone a eu l'envie de créer une association sur notre commune. Épaulé par Sylvie Tallone, Marie-Colette Béliard, Madeleine Chays, Chantal Pourchet, Gabrièle Pasquier et Léon Drouhard, il a fait naître le **RSPDV**.

L'objectif de la Retraite Sportive du Plateau de Valdahon est principalement de favoriser le développement et le contrôle de la pratique sportive non compétitive pour les personnes de plus de 50 ans, dans le respect des règlements techniques des disciplines sportives (éventuellement adaptés aux caractéristiques des adhérent(e)s) et des règles générales et particulières de sécurité. Il s'agit également de valoriser, conformément aux statuts de la FFRS, la préservation du capital santé des seniors pratiquants sportifs et promouvoir la convivialité par la pratique en groupe des activités physiques et sportives dont la liste est mise à jour annuellement par la FFRS, accessoirement par des activités créatrices ou artistiques. L'association souhaite surtout favoriser cette pratique pour lutter contre l'isolement et s'interdit toute discrimination, de quelque nature que ce soit.

De 34 adhérents à la création en 2017, ils sont aujourd'hui 102, dont 70% habitent Valdahon. Âgés de 60 à 84 ans, ils peuvent pratiquer de nombreuses activités que propose l'association. Le club est composé à 100% de bénévoles, les animateurs du RSPDV sont certifiés par un BAF (Brevet d'Animateur Fédéral) et suivent un cursus de formation spécifique assuré par des instructeurs au sein de la FFRS.



### Voici le programme 2021 :

- Marche Nordique : mardi matin et vendredi après-midi
- Marche et balade de proximité : vendredi après-midi
- Danse en ligne : mardi et mercredi après-midi
- Atelier « Petites mains créatives » : jeudi soir
- Gymnastique Pilates/dynamique : mardi après-midi
- Tai Chi Chuan : mercredi après-midi
- Raquettes à neige : suivant enneigement

### À venir pour la saison 2021-2022 :

- Randonnée pédestre
- Atelier Activ 'mémoire

### BUREAU ACTUEL

**Président :** Robert Tallone  
**Vice-Président :** André Béliard  
**Secrétaire :** Sylvie Tallone  
**Secrétaire adjointe :** Brigitte Rousset  
**Trésorière :** Gabrièle Pasquier

### CONTACTS

**Téléphone :** 06 34 18 44 59 ou 07 86 20 03 08  
**Mail :** [rspdv@orange.fr](mailto:rspdv@orange.fr)  
**Site internet :** <http://rspdv.free.fr>



## BILLET DE LA MINORITÉ

À l'approche du vote du budget 2021, nous sommes satisfaits qu'un emprunt d'environ 1 300 000 € soit prévu par la municipalité. Nous avons en effet réaffirmé la pertinence d'une telle opération en séance de conseil municipal, mais aussi dans notre dernier billet, au vu des taux relativement bas.

Par ailleurs, tous les ans, une somme conséquente était allouée pour effectuer des travaux de rénovation des réseaux d'eaux pluviales : qu'en est-il pour cette année ? Le Débat d'Orientation Budgétaire fait état d'une somme de 20 500 €, montant très faible pour assurer la pérennité des installations existantes et garantir un état correct de nos équipements.

Ce mois d'avril est celui du vote du budget communal 2021 ; il fait écho à son équivalent de 2020, année bien particulière. Depuis un an, la Covid a fait irruption dans nos vies et ce début de mandat est marqué par son empreinte : l'année est très allégée en manifestations, en animations, en rencontres et la vie municipale a largement perdu en dynamisme. Cette crise sanitaire met en pointillés nos repères et nous enlève en grande partie ces moments collectifs si fédérateurs et réconfortants. Puisse la petite ville de demain retrouver la convivialité de la petite ville d'hier...

**RECTIFICATIF :** Contrairement à ce que nous avons pu lire sur le Valdahon info de mars et dans la presse, nous n'avons pas voté en faveur du Rapport d'Orientation Budgétaire mais nous avons seulement pris acte de la tenue du débat.

Groupe « Une ambition vers l'Avenir » :

Martine COLLETTE, Noël PERROT, Colette LOMBARD, Gérard FAIVRE, Annie PONÇOT, Éric GIRAUD

## L'ÉCOLE MATERNELLE MONNET

L'école maternelle Monnet se compose aujourd'hui de deux bâtiments : le premier édifice date de 1891 et l'autre, au second plan, est beaucoup plus récent puisqu'il a été construit en 2007.

Replongeons dans l'histoire de la ville\* qui n'était à l'époque qu'un petit village. Le bâtiment a été construit au « village haut » qui manquait d'espace pour les enfants scolarisés. Au départ, ce bâtiment neuf a une double utilité : l'école-mairie. Elle ouvre en 1893 pour accueillir deux classes à cours unique, une pour les filles et une pour les garçons, deux logements de fonction pour les enseignants et un local réservé à la mairie et au secrétariat. Mais face au développement de Valdahon, le groupe scolaire devenant trop exigu, des préfabriqués furent installés derrière le bâtiment pour permettre la création de deux classes. Deux autres classes supplémentaires vont être ensuite créées en déménageant la mairie et les logements de fonction.

Pour la petite histoire, une partie du bâtiment, celle occupée actuellement par l'association RLC (Randonnées-Loisirs-Culture) accessible par l'escalier extérieur, a été un poste de gendarmerie au début du 20<sup>e</sup> siècle puis la bibliothèque municipale dans les années 90 qui, elle, sortait des sous-sols de la mairie !

Toutes les classes élémentaires vont en 1971 être intégrées au nouveau groupe scolaire St-Exupéry, permettant aux classes maternelles de retrouver de l'espace. Mais une nouvelle fois, face à la progression démographique, des travaux d'extension ont été lancés. Un nouveau bâtiment est né en 2007, apportant 3 salles de classes et une belle salle de motricité.

Au total, l'école Monnet compte 483 m<sup>2</sup> pour l'ancien bâtiment et 508 m<sup>2</sup> pour le plus récent. Le bâtiment d'origine a connu ces dernières années d'importantes rénovations, dans un premier temps au rez-de-chaussée et plus récemment à l'étage avec la réfection totale des sanitaires.



\*Éléments extraits du livre d'André Badot, « Le Valdahon 1850-2000 - Son Histoire - Tome 2 », Éditions Dominique Guéniot.

Aujourd'hui, l'école est obligatoire de 3 à 16 ans, et l'enseignement public est gratuit de la maternelle jusqu'au lycée. Sans l'éducation, la transmission des valeurs de la République ne peut être assurée.

L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande sections, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.**

Ils vont **apprendre ensemble et vivre ensemble.** Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Quant à l'école élémentaire, elle comporte cinq niveaux : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans. Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Les vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.



## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Vos enfants sont en âge d'aller à l'école ? Inscrivez-les dès maintenant !

### LES ENFANTS CONCERNÉS :

- Entrée en maternelle
- Entrée au CP
- Nouveaux arrivants

Les inscriptions dans les écoles publiques de Valdahon se feront à la mairie dans le strict respect des gestes barrières, **du 15 au 21 avril**. Des permanences sont prévues uniquement sur rendez-vous. Pour cela, il faut contacter l'accueil de la mairie au 03 81 56 23 88.

**Lors de la permanence, se munir des documents originaux.** Les élus présents sont chargés de vérifier leur authenticité :

- **Le livret de famille** (parents et enfant(s) concerné(s))
- **Le carnet de santé** de l'enfant et une **photocopie** des 2 pages concernant la vaccination
- **Un justificatif de domicile** récent (électricité, loyer, impôts...)
- **Le jugement de divorce** avec la résidence principale de l'enfant et une **photocopie** de ce jugement.

Le bulletin d'inscription est disponible dans le hall de la mairie et dans le sas de la Maison de Services Au Public, ou téléchargeable sur [www.valdahon.com](http://www.valdahon.com). Il doit être complété.

